



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 39580

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le manque réel d'effectifs dans le secteur de la médecine scolaire, au sein duquel le ratio est d'un médecin scolaire pour 7 000 élèves. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer un déséquilibre que parents d'élèves et enseignants ne peuvent admettre.

Texte de la réponse

Lors de la dernière rentrée scolaire, les effectifs de médecins ont été renforcés par 30 emplois créés en loi de finances 1999. Il convient de rappeler que depuis la prise en charge de la médecine scolaire par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, le potentiel global de ce service en personnels titulaires, contractuels et vacataires a progressé de plus de 35 %, et le taux moyen d'encadrement, qui était en 1990 d'un médecin pour 8 300 élèves, est actuellement d'un pour 6 250. Cet effort budgétaire est poursuivi en 2000 par la création de 10 emplois supplémentaires. Comme l'a indiqué la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, l'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves, et notamment des jeunes en difficulté, implique un renforcement progressif des effectifs de médecins de l'éducation nationale, mais également une meilleure utilisation du potentiel existant et la participation accrue de la médecine de ville et des services hospitaliers. A cet effet, la loi de finances 2000 comporte l'ouverture d'une enveloppe de 3 920 000 francs au titre des vacations de la médecine scolaire pour permettre la rémunération de médecins associés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39580

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7371

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1657